



Service : Habitat et Logement
Réf : CL/LP
Tél. : 04.66.86.64.10

C2021_10_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 DECEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Nathalie CHANTAGREL (suppléante de Christian TEISSIER), Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Thierry BAZALGETTE, Julien HEDDEBAUT, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Joseph BARBA, Olivier AVOUAC, Thierry JACOT, Bernard HILLAIRE, Jean-Claude D'ANTONA, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Lionel ANDRE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Monique CRESPON-LHERISSON, Ludovic MOURGUES, André MONTIGNY, Francis BASSIER, Joseph PEREZ, Jean-Claude ROUILLON, Béatrice LADRANGE, Marie-Christine PEYRIC, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Christian CHAMBON, Soraya HAQUES, Laurent RICOME, Ysabelle CASTOR, Nordine SEKARNA, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Guilhem LEMARIE, Arnaud BORD, Lucas CELESTE

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

Frédéric ITIER, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Guy CHERON, Rémy BOUET, Michel MERCIER, David GUIRAUD, Fabien FIARD, Pascal MILESI, Hélène BON, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, François SELLE, Jean-Michel BUREL, Marc SASSO, René MEURTIN, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laure BARAFORT, Georges RIBOT, Sébastien MAGNY, Jean-Noël PUDDU, Roseline BOUSSAC, Michèle VEYRET, Antonia CARILLO, Elisabeth NAAMAR, Fabienne FAGES-DROIN, Corinne RAVAUD, Jérôme MEYNIER, Christelle LOZANO, Méryl DEBIERRE

POUVOIRS :

Yves COMTE (pouvoir à Lysiane GUY), Didier SALLES (pouvoir à Frédéric GRAS), Andrée ROUX (pouvoir à Christophe RIVENQ), Adrien CHAPON (pouvoir à Pascal MILESI), Alain BENSAKOUN (pouvoir à Max ROUSTAN), Evelyne RICHARD (pouvoir à Jean-Michel PERRET), Martine MAGNE (pouvoir à Jean-Claude ROUILLON), Marie-Claude ALBALADEJO (pouvoir à Christian CHAMBON), Paul PLANQUE (pouvoir à Arnaud BORD), Catherine LARGUIER (pouvoir à Marie-Christine PEYRIC), Angélique PEIRETTI-GARNIER (pouvoir à Serge BORD), Céline FONTBONNE (pouvoir à Jean-Charles BENEZET), Jean-Régis MASSON (pouvoir à Marc BENOIT)

ABSENTS EXCUSÉS :

Patrick DELEUZE, Georges BRIOUDES, Jack VERRIEZ, Henri CROS, Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER, Firmin PEYRIC, Karine MONTENEZ

Objet : Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021 - 2026

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-18-B3-001 en date du 18 décembre 2018 portant constatation des compétences de la Communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu la délibération C2017_16_26 en date du 14 décembre 2017 engageant la procédure d'élaboration du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat d'Alès Agglomération,

Vu la délibération C2021_06_19 en date du 1^{er} juillet 2021 arrêtant le projet de PLH,

Vu la délibération C2021_08_23 en date du 14 octobre 2021 arrêtant le projet de PLH après consultation des communes et avis du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pays Cévennes.

Considérant que conformément à l'article R. 302-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH a été soumis par le Président de l'Agglomération aux services de l'État afin de recueillir leur avis,

Considérant que le 16 novembre 2021, le PLH a été présenté en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). L'avis rendu a été favorable avec clause de revoyure à 3 ans afin de suivre la progression du PLH et, notamment des objectifs des communes impactées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Le CRHH a recommandé la mise en place rapide du Schéma Territorial d'Alès Agglomération pour l'accueil des gens du voyage avec validation des services de l'Etat,

Considérant que les observations du CRHH sont prises en compte,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat 2021 2026, tel que ci-annexé, au regard des avis des communes membres et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

D'acter le fait que le PLH fera l'objet d'une présentation à mi-parcours (3 ans) en CRHH, ainsi que la mise en œuvre rapide du Schéma Territorial d'Alès Agglomération pour les gens du voyage,

De mettre en œuvre des mesures de publicité prévues à l'article R.302-12 du Code de la construction et de l'habitation.

AUTORISE

Le Président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

Votants : 104
Pour : 101
Contre : 2 (Béatrice LADRANGE, Paul PLANQUE)
Abstention : 1 (Arnaud BORD)

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENO

